37è congrès | LE GRAND BORNAND 21 & 22 OCT. 2021 | ANEM Association Nationale des Élus de la Montagne

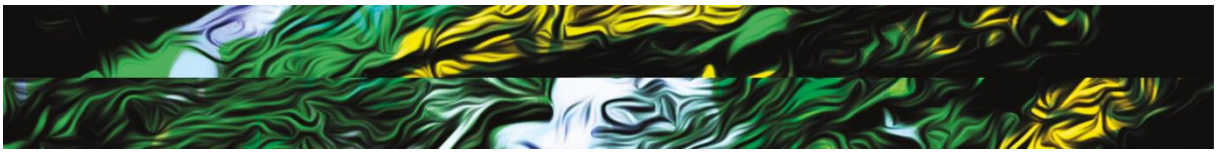

37e CONGRÈS

21 et 22 octobre 2021

Rapports statutaires

Rapport d'activité

Jeanine DUBIE, présidente

Vie de l'Association

Pascale BOYER, secrétaire générale

Rapport d’activité

Jeanine DUBIE, présidente

Chers collègues,

Au terme de cette première année à la présidence de notre association, dans le contexte d'une situation qui demeure difficile pour tout le pays, je veux rendre compte de notre action et de nos perspectives avec des axes qui nous projettent au-delà de la sinistrose économique et sanitaire dans laquelle nous sommes plongés depuis un an et demi.

C'est pourquoi, mon rapport sera structuré autour de quatre résolutions qui doivent permettre d'agir pour construire un avenir ambitieux pour la montagne et notre Association en :

- Relançant rapidement la vie économique et sociale partout en montagne,
- Préparant un futur durable,
- Donnant toute sa place à la montagne dans le prochain quinquennat,
- Assurant un fonctionnement résilient à l'ANEM.

I. RELANCER RAPIDEMENT LA VIE ECONOMIQUE ET SOCIALE PARTOUT EN MONTAGNE

1) La gestion de la crise sanitaire et économique par nos collectivités

Les collectivités de montagne se sont trouvées et restent durablement en première ligne face aux conséquences de la pandémie. Les élus et leurs équipes ont joué un rôle essentiel dans la gestion de la crise. Leur connaissance de la population, des agents économiques et de l'environnement leur a permis de faire preuve d'efficacité, d'inventivité et d'anticipation. Les services publics locaux ont été mis à contribution et sont restés opérationnels, notamment pour assurer le maintien du lien social et éviter un repli toujours préjudiciable aux plus faibles.

Les communes, intercommunalités, départements et régions en accueillant ceux qui ne trouvaient pas ou plus d'interlocuteur, sont redevenues le cœur battant de la République d'où partait les initiatives et les démarches originales pendant le confinement et le déconfinement. Les collectivités locales ont eu un rôle déterminant pour faciliter la mise en place d'un système efficace de détection de la contamination et de la vaccination.

Notre équipe s'est mobilisée en apportant un soutien sans faille aux élus qu'il s'agisse de conseils ou d'enquêtes sur les finances et l'économie, sur les effets directs et indirects de la fermeture des remontées mécaniques ou encore en faisant remonter aux pouvoirs publics le ressenti du terrain.

2) Les lois de finances successives

En 2020, quatre lois de finances rectificatives ont apporté des réponses à la crise sanitaire avec une nouvelle hausse des moyens consacrés aux dispositifs d'urgence en faveur des salariés et des entreprises, les crédits nécessaires aux plans de soutien en faveur des secteurs les plus touchés (tourisme, événementiel, culture…), l'exonération des cotisations et contributions sociales patronales, le financement des dispositifs de soutien aux plus précaires et les mesures pour accompagner les collectivités territoriales, elles-mêmes touchées par la crise, et pour les aider à soutenir la reprise d'activité…

Parmi les différentes mesures particulièrement importantes, je tiens à signaler le « filet de sécurité » qui assure une garantie sur les recettes fiscales et domaniales (dont un premier acompte a été versé en novembre 2020) et le milliard d'euros de crédits supplémentaires exceptionnels pour la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) afin d'accompagner l'effort de relance des projets, notamment dans l'investissement vert, portés par les communes et leurs groupements. Entre 40% et 50% des crédits ont déjà été engagés, ce qui constitue un rythme rapide.

La loi de finances pour 2021, largement consacrée à la relance de l'économie, déploie «France relance», avec une enveloppe de 100 milliards d'euros, et la loi de finances rectificative qui l'a suivie en juillet 2021 reconduit partiellement le « filet de sécurité » et des mesures plus catégorielles. Il en va ainsi du dispositif à destination des régies pour un coût total de 200 millions d'euros. Une première enveloppe compense les pertes de recettes tarifaires subies par les services locaux exerçant des activités industrielles et commerciales exploitées en régie. Une seconde se matérialise par un fonds d'urgence à destination des collectivités du bloc communal les plus affectées par la perte de recettes tarifaires au titre de leurs services publics administratifs. On corrige ainsi une iniquité subie par les communes qui ne recourent pas à des délégataires privés (qui eux sont éligibles aux aides) et qui n'ont donc pas bénéficié

d'une prise en charge, tout comme elles n'ont pas bénéficié des dispositifs *ad hoc* instaurés pour les stations de ski ou les stations thermales sous statut privé.

A ce jour, nos régies sont toujours en attente du début d'application de cette mesure de justice voulue par le législateur que nous avons soutenue. C'est pourquoi, j'ai écrit au ministre délégué, chargé des comptes publics, qui avait annoncé un décret d'application lors des débats à l'Assemblée, pour savoir dans quel délai il sera publié car il y a urgence…

Ces mesures doivent être globalement saluées même si elles restent inaccessibles à certains services publics industriels et commerciaux locaux comme la gestion de l'eau ou de l'assainissement des eaux usées, alors que l'ANEM avait souhaité que le gouvernement les intègre dans le dispositif.

3) Le soutien aux acteurs économiques, *notamment aux remontées mécaniques*

La prolongation tout au long de l'hiver 2020-2021 de la fermeture des remontées mécaniques qui a suivi celle des stations, décidée le 15 mars 2020, a été vécue par les acteurs économiques et l'ensemble des montagnards comme un cataclysme économique et territorial. Elle a concrétisé nos craintes d'une « année blanche » avec toutes les conséquences que l'on pouvait pressentir. L'Association qui, dans un premier temps, s'est mobilisée auprès des ministres et de façon collective avec tous les acteurs de la montagne et de nombreux élus pour obtenir l'ouverture des remontées mécaniques, a par la suite accompagné les collectivités et les acteurs du monde économique pour qu'ils bénéficient de mesures de soutien adaptées. On peut estimer que, globalement, le but a été atteint, hormis certains secteurs tels que l'hébergement qui n'a pas été suffisamment été pris en compte.

Notre mobilisation a permis aux acteurs économiques touchés par la fermeture des remontées mécaniques d'obtenir un plan d'aide dit *ad hoc* comprenant notamment l'indemnisation des exploitants. L'État a accordé un soutien aux activités fermées administrativement ou celles restées ouvertes, appartenant aux listes S1 et S1bis (hôtellerie, locations de ski, moniteurs de ski, etc.). Elles ont bénéficié du fonds de solidarité et des autres mesures du plan tourisme (activité partielle sans reste à charge, exonérations de cotisations patronales pour les entreprises de moins de 250 salariés, crédit d'impôt, loyers, etc.). L'Association a salué cette décision qui a été à la hauteur des enjeux.

II. LA PREPARATION D'UN FUTUR DURABLE

1) Un programme global et national revendiqué par l'ANEM

Par un message vidéo du 16 octobre 2020, diffusé lors du 36e congrès de l'ANEM, le Premier ministre avait annoncé le lancement d'un programme national pour la montagne :

"Ce programme d'appui spécifique piloté par l'Agence nationale de la cohésion des territoires aura vocation à permettre l'expression de tous les potentiels d'attraction et de développement liés aux territoires de montagne, tout en veillant à préserver et à mettre en valeur leur patrimoine naturel et culturel. Concrètement, il permettra d'accompagner les territoires de montagne à vocation touristique, confrontés à de nombreuses transitions (climatique, démographique, écologique, numérique et productive), vers une offre de tourisme, sobre, responsable et durable.

L'ANEM a souscrit à cette démarche en faveur des collectivités touristiques, très éprouvées par la crise et dont l'apport à l'économie montagnarde et nationale est majeur. La stratégie de développement touristique face au changement climatique doit être durable et inclure l'adaptation et l'accompagnement des stations, et on peut citer comme enjeu prioritaire la réhabilitation de l'immobilier de loisir en tant qu'emblème aussi bien de la qualité de l'accueil touristique que de la consommation énergétique.

Le thermalisme est aussi un autre enjeu prioritaire dont l'urgence justifie un plan de relance. Sur cette activité traditionnelle en montagne (près d'une cinquantaine de stations, soit environ la moitié), l'Association a lancé une étude en concertation avec l'Association nationale des maires de communes thermales (ANMCT) et les opérateurs des installations thermales sur *la stratégie pour préparer la transition des communes de montagne supports d'équipements thermaux vers des destinations de bien-être*. Cette initiative, dont les résultats seront présentés lors des Thermalies en janvier 2022, a le soutien de la Banque des territoires et de l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT).

Sauf à se conformer à une approche réductrice, l'Association a néanmoins considéré que le programme montagne ne saurait limiter son champ aux seuls territoires touristiques. Pour nous, le programme doit englober l'ensemble des problématiques et des difficultés des 6 100 communes, 46 départements et 10 régions ayant des zones classées montagne sur leur territoire.

L'ANEM considère que le soutien à l'activité doit être étendu à tous les domaines de la vie en montagne. Si le tourisme est porteur d'une dynamique qui sert l'économie et l'image de la destination montagne, les autres secteurs ne doivent pas moins être soutenus. Ainsi, le maintien et l'adaptation des services publics et au public doivent accompagner le mouvement, les habitants permanents étant en droit, eux aussi, d'en attendre un bénéfice.

L'école, l'accès aux soins, ainsi que France services, doivent être renforcés tout en imaginant des passerelles avec les programmes nationaux (Petites villes de demain, Territoires d'industrie et c.) et divers volets du plan de relance. L'achèvement des infrastructures de transport aussi bien que de la couverture numérique complète et de qualité ne sont pas moins vitales et nous le disons depuis trop longtemps.

2) Le plan « Avenir montagnes » et les initiatives régionales

Le Premier ministre a présenté le 27 mai le plan « Avenir Montagnes » dont l'ambition est de lancer des travaux consacrés à la préparation d'un plan d'investissement pour le tourisme. Ce plan est conçu pour œuvrer en faveur d'un tourisme durable et résilient à travers la diversification de l'offre touristique et la conquête de nouvelles clientèles, la transition écologique des activités touristiques, et l'immobilier de loisir pour enrayer l'apparition de « lits froids ».

Il est doté de 650 millions d'euros (qui devraient générer 1,8 Md€ d'investissements, au total) comprenant la création d'un nouveau fonds de 331 millions d'euros : 300 millions cofinancés avec 6 régions pour faire émerger des projets touristiques en lien avec les trois axes du plan et un volet d'accompagnement de 31 millions d'euros consacré à l'ingénierie des territoires (dont 11 apportés par la Banque des territoires). Les 32 premiers lauréats du plan Avenir montagnes ont été désignés le 8 octobre 2021 lors du Conseil national de la montagne à Pontarlier.

Un appel à manifestation d'intérêt (AMI) a été lancé fin septembre pour financer des projets de mobilité innovants. Ce programme de relance et de résilience répond à la fermeture administrative des remontées mécaniques et accélère l'adaptation au changement climatique en concevant des alternatives à la voiture individuelle pour accéder aux stations de ski (le fameux dernier kilomètre). Un tiers de l'enveloppe (10M€ sur 31) est consacré à l'accompagnement en ingénierie de projets pour les territoires, en particulier pour les nouvelles solutions de mobilité. Une cinquantaine de territoires devraient être éligibles notamment pour la mobilité touristique dans les stations et les études préalables aux projets d'ascenseurs valléens.

On peut se féliciter que les projets éligibles (qui devront être déposés avant la fin de l'année) puissent aussi porter sur des problématiques diverses sans se limiter strictement au tourisme (accès aux sites touristiques, aux activités culturelles et sportives, ascenseurs valléens...). Ils pourront aussi concerner la gestion des flux de transport de marchandises, une logistique innovante, les transports collectifs réguliers, les mobilités partagées, mais aussi le développement des actions en faveur de la dé-mobilité (tiers-lieux, espace de coworking...), la prise en compte du droit à la mobilité pour tous, les plans de mobilité interentreprises, les transports scolaires et l'articulation avec les établissements scolaires...

Des mesures sont prévues pour accélérer la rénovation globale et l'occupation de l'immobilier de loisirs en station. La Banque des territoires investira 125 millions d'euros sur cinq ans dans des foncières, aux côtés d'autres investisseurs. Le plan comprend également des mesures destinées à accélérer la transition écologique des activités touristiques en montagne, avec l'aménagement de 1 000 km de sentiers (doté d'au moins de 10M€ d'investissement) et un accompagnement en ingénierie pour améliorer la mobilité des premiers et derniers kilomètres (doté de 10M€), comme les ascenseurs valléens. D'autres mesures sont également prévues, notamment en partenariat avec Atout France, la Caisse des dépôts et Bpifrance, au bénéfice des acteurs de la montagne, afin d'accompagner le rebond et favoriser l'investissement, mais également pour relancer les colonies de vacances et les classes de découverte.

Je suis particulièrement heureuse d'avoir été entendue par Jean CASTEX, le Premier ministre, et Joël GIRAUD, secrétaire d'Etat chargé de la ruralité, qui ont intégré dans le volet de soutien à l'investissement d'Avenir Montagnes la sécurisation des infrastructures de transport permettant d'accéder à des sites touristiques reculés. Cela permettra aux petites communes de bénéficier d'un secours adapté, sans devoir participer obligatoirement à hauteur de 20% au financement des travaux, en tant que maître d'ouvrage.

Si, indéniablement, ce plan constitue un apport majeur en faveur de nos territoires, notre Association n'a pas été suffisamment écoutée car des pans entiers de la vie montagnarde attendent encore un soutien significatif.

Quoiqu'il soit, l'Etat n'est pas seul mobilisé et les régions ne lui laissent pas le monopole de l'initiative. Ainsi, le président de la région AURA a annoncé voici un mois un nouveau plan de plus de 100 millions d'euros dont la moitié sera consacrée aux projets de sécurisation de l'enneigement dans près d'une centaine de stations de ski. En développant la montagne l'hiver mais aussi l'été, son ambition est de devenir la première destination durable de l'Europe et de servir la transition environnementale des stations avec les ascenseurs valléens, les dameuses à hydrogène, ou les enneigeurs photovoltaïques…

En Occitanie, le plan régional « Montagnes, Terres de vie » prend en compte les problématiques liées aux territoires de montagne, notamment pour améliorer la qualité de vie des habitants (accès aux services, santé, formation…) et développer l'attractivité et l'économie

du territoire (tourisme, pastoralisme, désenclavement…). Ce plan permettra d'accompagner plus de 800 M€ d'investissements spécifiquement dédiés aux territoires de montagne sur la période 2018-2025, financés en partenariat par la Région, l'État, la Caisse des dépôts, l'Europe, les départements et l'ensemble des collectivités.

Parmi les dossiers majeurs de Bourgogne-Franche-Comté figure le Plan Avenir Montagnes dans lequel la Région engagera, en complément de l'État, une enveloppe de 15 à 18 M€ pour accompagner les projets d'investissement pour un tourisme plus diversifié, durable et résilient dans ses trois massifs (Jura, Morvan et Vosges).

La Région Sud a lancé un appel à projets relatif au soutien à l'investissement des stations de montagne dans le cadre du Plan de reconquête pour l'économie des territoires de montagne, voté en décembre 2020. Sur les cinq prochaines années 200 millions seront investis par la région. La moitié de ce montant sera consacré aux espaces valléens, et les 100 M€ restant seront destinés aux stations tant pour soutenir le ski que pour la diversification touristique hivernale et estivale des stations.

3) Une approche positive de la prochaine saison touristique

En prévision de la saison 2020-2021, un protocole sanitaire élaboré par toute la profession, les élus et les pouvoirs publics avait été élaboré pour anticiper les risques. Alors qu'il était reconnu comme particulièrement exigeant et exemplaire, les remontées mécaniques, sont restées fermées par décision administrative[1] !... Nous n'avons toujours pas compris les justifications d'une telle mesure qui n'a pas été imposée aux transports publics urbains et autres, à l'instar du métro et des chemins de fer...

Pour éviter de reconduire la situation absurde subie depuis plus d'une année, la solution est très simple : il faut rouvrir les stations de skis et tous leurs équipements. Maintenant que la vaccination couvre la très grande majorité de la population, les pouvoirs publics ne doivent pas créer d'exception à la règle de droit commun, sous réserve de nouvelle dégradation de la situation sanitaire. Les professionnels doivent pouvoir appliquer les mêmes règles avec leurs collaborateurs (le recrutement des saisonniers devait être bouclé en octobre) qu'avec leurs clients. La communication positive doit rassurer les skieurs dont on sait qu'ils sont demandeurs et veulent revenir en masse sur nos pistes de ski.

4) Les lois portées par le gouvernement et le travail parlementaire

➢ Climat et Résilience

La loi portant *lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets* dite loi Climat et résilience a été promulguée le 22 août 2021. L'Association a été consultée lors du processus de gestation parlementaire. Notamment, auditionnée par la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable du Sénat, j'ai soulevé des points justifiant notre vigilance sur quelques aspects essentiels pour nos territoires.

Le texte qui ne mettait pas suffisamment en valeur le potentiel important des énergies renouvelables en montagne, comme la petite hydroélectricité, a finalement intégré une partie de la proposition de loi des sénateurs Daniel GREMILLET et Sophie PRIMAS tendant à «

[1] ce qui ne fut pas le cas de nos voisins européens qui n'ont pas connu de regain de l'épidémie pour autant.

inscrire l'hydroélectricité au cœur de la transition énergétique et de la relance économique » (ses dispositions fiscales n'ont pas été retenues). Ainsi, le rôle des parlementaires et des élus locaux dans le secteur de l'hydroélectricité est restauré. Les maires et présidents d'EPCI seront davantage associés à la vie des installations et des barrages.

Par ailleurs, les professionnels auront un cadre plus adapté et bénéficieront aussi d'allègements fiscaux pour mieux articuler les activités hydroélectriques avec la préservation de la biodiversité. Ces dispositions seront l'objet d'une table ronde au cours de notre congrès.

Les activités humaines ayant des impacts bénéfiques sur la biodiversité doivent être prises en compte et valorisées au titre de la préservation des territoires. Il est essentiel de rappeler l'importance de l'équilibre entre les différentes espèces, qu'elles soient sauvages, apprivoisées, ou d'élevage, dans les espaces naturels. Leur cohabitation est en effet pleinement nécessaire non seulement pour le maintien d'activités économiques ancestrales, mais également au titre des bienfaits sur les écosystèmes de ces pratiques.

Concernant les aires protégées, nous craignons la mise à mal du pastoralisme. En effet, la stratégie nationale des aires protégées fixe un objectif de 10 % de l'ensemble du territoire national placé sous protection forte. Or, parmi les aires protégées, on dénombre aujourd'hui près de 1760 sites Natura 2000, 350 réserves naturelles, 11 parcs nationaux, 56 parcs naturels régionaux et 9 parcs naturels marins. Plus de la moitié de ces espaces sont situés en zone de montagne. Nous devons donc veiller à ce que l'objectif « 10 % de protection forte » n'impacte pas de façon négative les activités pastorales en montagne, en rendant inaccessibles de nombreux territoires...

La loi montagne du 9 janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne a été modifiée par un alinéa instaurant l'élaboration d'un plan stratégique d'adaptation au changement climatique, établi par chaque comité de massif, identifiant notamment les voies de diversification des activités économiques et touristiques face à l'augmentation du niveau moyen des températures en zone de montagne.

Ces documents permettront, en concertation étroite avec les professionnels des secteurs concernés, une vision à long terme pour le développement de la montagne, dans un contexte d'augmentation du niveau moyen des températures.

- **Le projet de loi 4D ou 3DS**

L'ANEM a été entendue à plusieurs reprises par des parlementaires et des membres du gouvernement sur le projet de loi *relatif à la différenciation, à la décentralisation, à la déconcentration, et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale, dit projet de loi 4D* (différenciation, décentralisation, déconcentration et décomplexification) ou 3DS. Les parlementaires de montagne ont présenté des amendements en commission lors de son examen au Sénat dont la suppression du transfert obligatoire des compétences eau et/ou assainissement à l'intercommunalité au 1er janvier 2026, un bilan de la mise en œuvre de la réhabilitation de l'immobilier de loisir, une délégation montagne dans les intercommunalités, les départements et les régions qui comptent au moins 20% de communes de montagne ou 20% de leur population dans une zone de montagne, la création d'un code de la montagne, la possibilité de création d'offices de tourisme par les communes touristiques dans toutes les structures intercommunales. Seul l'amendement sur la suppression du transfert obligatoire des compétences eau et assainissement aux EPCI a été satisfait suite à l'adoption d'un amendement du rapporteur.

L'examen du projet de loi par les députés en décembre donne un espoir raisonnable d'adoption avant la fin du quinquennat.

III. DONNER TOUTE SA PLACE A LA MONTAGNE DANS LE PROCHAIN QUINQUENNAT

Les différents groupes de travail que nous avons créés en début d'année étaient consacrés à l'agriculture et au pastoralisme, à la forêt, à l'eau et à l'hydroélectricité, au tourisme et aux services au public. Ils ont mené une réflexion jusqu'en juillet 2021 pour aboutir à des propositions qui ont été présentées au Comité directeur lors de sa réunion en juillet. Elles seront soumises à l'approbation du congrès, après discussion et débats au cours de tables rondes consacrées à ces différentes thématiques.

L'ensemble de notre production sera compilé dans un même document qui sera adressé aux candidats à l'élection présidentielle du printemps 2022 en leur rappelant que l'article 1er de la loi Montagne du 9 janvier 1985, actualisée en 2016, indique *« La République reconnaît la montagne comme un ensemble de territoires dont le développement équitable et durable constitue un objectif d'intérêt national... ».*

L'Association revendique cette spécificité, le droit à la différence et la nécessité d'adapter des dispositions générales aux particularités de près d'un quart du territoire national. Elle leur demandera d'apporter une réponse à ses propositions et examinera toute autre suggestion relative à nos territoires qu'ils estimeraient utile de porter à sa connaissance.

Les réflexions des groupes de travail soumises à l'appréciation des congressistes peuvent être présentées succinctement.

1) L'agriculture, le pastoralisme et la sylviculture, socle de l'activité économique et de l'évolution des territoires.

Le groupe a fait apparaitre que ces secteurs économiques sont essentiels et contribuent à la lutte contre la désertification des territoires, au maintien de l'ouverture des paysages et à la préservation de la biodiversité, bref à la transition écologique tout en répondant aux exigences des consommateurs en faveur de la qualité, de la traçabilité et du développement durable.

A l'heure où les politiques nationale et européenne semblent moins intégrer la spécificité de la montagne, ces filières font face au défi des changements climatiques et du déficit d'attractivité qui entament substantiellement leur rentabilité, déjà impactée par les surcoûts liés aux contraintes climatiques, géographiques. C'est pourquoi, les handicaps naturels (climat, altitude et pente) et structurels qui entrainent des difficultés d'exploitation doivent être compensés au nom de la solidarité nationale et européenne, sauf à rendre lettre morte les lois montagne de 1985 et 2016 ainsi que l'article 174 du traité de Lisbonne.

Parallèlement aux réflexions de ce groupe de travail, la nouvelle PAC réformée pour la période 2023-2027 et la filière lait de montagne ont fait l'objet d'un travail important et permanent de mes deux collègues Pascale BOYER, en tant que Secrétaire générale de l'ANEM, et Jean-Pierre VIGIER, en tant que Vice-président, mais aussi dans le cadre de leur mandat de député, pour ce qui concerne le lait. Le rapport de notre secrétaire générale rend compte de leurs travaux et je vous y renvoie.

2) L'entretien des cours d'eau et le développement de l'énergie renouvelable

L'eau, sujet transversal et marqueur des dérèglements climatiques par ses excès ou par ses manques, est un bien commun essentiel à la vie et à la préservation de la nature et de la biodiversité. Agriculture, pêche, barrage, sport… un grand nombre d'usages et d'activités interagissent sur les cours d'eau. Leur gestion constitue une mission fondamentale dans un contexte de multiplication des activités humaines, de conflits d'usage et de raréfaction de cette ressource pure. Aussi, le respect des écosystèmes est une nécessité.

Sur le terrain on constate une méconnaissance des règles relatives à l'entretien des cours d'eau et des disparités de leur application par l'administration de l'Etat dont la doctrine et la pratique sont variables d'un département à l'autre. Quelles sont les règles et que peut faire un élu pour entretenir un cours d'eau (quelle législation et à qui s'adresser) ?

Par ailleurs, l'hydroélectricité en montagne dont l'eau constitue la matière première est une source d'énergie renouvelable très présente, notamment la petite hydroélectricité (d'une puissance inférieure à 4,5 mégawatts), qui se trouve souvent confrontée à des blocages locaux. L'hydroélectricité représente la moitié de la production d'électricité renouvelable en France (50,3 %) et constitue un levier de développement essentiel pour les territoires ruraux, en particulier en zone de montagne. Quelles sont les avancées contenues dans la loi « climat et résilience ». Comment concilier une politique apaisée de restauration de la continuité écologique des cours d'eau avec les usages (moulins, pratiques sportives…) ?

3) La montagne, fer de lance du tourisme de demain

Le tourisme occupe une place centrale dans l'économie montagnarde et constitue un outil essentiel du développement local. L'offre touristique de la montagne, d'une richesse exceptionnelle, va au-delà des sports de glisse tels que le ski, produit-phare des stations de sports d'hiver et locomotive de l'économie montagnarde. Si 300 communes environ sont supports de stations, les 6 100 communes de tous les massifs offrent bien d'autres attraits sur de nombreux registres. La richesse du patrimoine montagnard qu'il soit naturel (faune, flore, paysage…), industriel, architectural ou historique, lui donne vocation à accueillir les touristes toute l'année, venus de l'Hexagone ou de l'étranger, qu'il s'agisse de familles, de randonneurs, de scolaires, de sportifs ou d'autres encore.

La crise provoquée par la pandémie a abouti pour la majorité des acteurs du tourisme a une « saison blanche entre 2020 et 2021 » du fait des mesures administratives compensées par des mesures ad hoc en faveur des exploitants de remontées mécaniques et d'autres entreprises affectées. Cependant, au-delà il convient de s'interroger sur les mutations en cours affectant globalement la société aux plans économique, sanitaire, technologique, climatique et écologique… avec des répercussions sur le tourisme de demain dont les paradigmes doivent être revisités.

4) Les services au public

Les territoires de montagne sont soumis à des contraintes spécifiques fortes (relief, rigueur du climat, enclavement géographique, faible densité démographique…) qui appellent des réponses adaptées notamment en matière d'accès aux services publics. Le maintien des services à la population constitue en effet un outil essentiel d'aménagement et d'attractivité du territoire.

Les élus de la montagne défendent une approche très large des services publics à la population. L'État devrait être le garant de l'équité territoriale dans l'accès aux services au public. Aujourd'hui, l'implication des grands opérateurs est très inégale, en fonction des territoires et de l'absence de contraintes ou de sanctions en cas de non-respect de leurs obligations de service public.

Pour garantir de manière effective la proximité, l'accessibilité doit être exprimée en temps et non pas simplement en distance. Elle doit aussi être adaptée à chaque type de service et en fonction de la réalité géophysique du territoire en mettant un terme à la logique comptable de leur appréciation exclusivement fondée sur la rentabilité. La pérennisation, le développement et l'adaptation des espaces France services qui jouent un rôle essentiel pour l'attractivité des territoires permettent d'assurer la présence humaine et la qualité des services de proximité.

Parmi les services à la population, l'accès aux soins est un sujet prioritaire qui nécessite, compte tenu de l'évolution de la démographie médicale et des nouveaux modes d'exercice, des mesures d'accompagnement ou d'incitation efficientes et spécifiques en montagne. Parmi les principales recommandations figurent le maintien d'un réseau hospitalier de proximité et le développement de la télémédecine.

IV. ASSURER UN FONCTIONNEMENT RESILIENT A NOTRE ASSOCIATION

1) – L'adaptation des statuts

Conformément au vœu que j'ai exprimé lors de mon accession à la présidence, le Comité directeur du 21 janvier 2021 a accepté le lancement d'une réflexion sur le toilettage des statuts. Cette démarche vise à mettre en conformité les statuts, dont la rédaction remonte à 1984, hormis une révision partielle en 2008, avec notre fonctionnement, ainsi qu'à diminuer les effectifs du Comité directeur devenu pléthorique au fil du temps (209 membres en octobre 2020).

Un groupe de travail réunissant mes deux collègues de l'exécutif et les anciens dirigeants de l'ANEM (présidents, secrétaires généraux et trésoriers) s'est réuni à deux reprises (le 5 mars et le 28 avril). Les travaux intermédiaires du groupe ont été présentés au Comité directeur du 20 mai. Celui-ci a ensuite validé le projet de modification des statuts, le 8 juillet.

Les principales évolutions que nous soumettons à l'approbation des adhérents portent sur la qualité de membre, la composition du Comité directeur et la représentation territoriale de l'Association.

- **La qualité de membre de l'ANEM est précisée**

Comme auparavant les membres issus des collectivités locales (communes, intercommunalités, départements et régions) qui constituent le fondement et la légitimité de l'ANEM du fait de leur ancrage territorial et du mandat électif de leur exécutif, dont tout ou partie du territoire est classé en zone de montagne, peuvent adhérer sous réserve du paiement d'une cotisation. Ces collectivités, qui fournissent le gros « bataillon des adhérents » et l'essentiel des ressources de l'Association, sont représentées dans les instances de l'association par leur exécutif ou son représentant.

Jusqu'à présent, la qualité de parlementaire (du Parlement français ou européen) donnait automatiquement la qualité de membre de l'ANEM à ceux qui la revendiquaient. Si

l'Assemblée générale approuve la proposition qui me tient à cœur de longue date, pour des raisons juridiques et de clarté, l'acquittement d'une cotisation chaque année sera un préalable pour devenir membre de l'Association.

Les anciens dirigeants de l'exécutif de l'ANEM ainsi que les présidents des groupes montagne des Parlements français et européen ont la qualité de membre de droit (ce sont les seuls dont l'adhésion n'est pas soumise au paiement d'une cotisation).

Les membres de soutien constitueront une nouvelle catégorie de membres, qui auront déjà siégé au Comité directeur avec un mandat électif, mais qui ne le peuvent plus avec la perte de celui-ci. Ils pourront néanmoins adhérer à titre individuel sous réserve du paiement d'une cotisation.

- **Les collèges du Comité directeur sont remodelés**

Pour tenir compte de ces évolutions, cinq collèges composeront le Comité directeur, à savoir le collège des :

- Collectivités locales composé des représentants de celles-ci, désignés par l'assemblée générale,

- Parlementaires, désignés par l'assemblée générale,

- Membres de droit, anciens membres de l'exécutif de l'ANEM et présidents des groupes montagne des parlements français et européens,

- Membres de soutien, qui seront désignés par leurs pairs pour siéger au Comité directeur,

- Personnes qualifiées, présidents des autres associations d'élus, président de la commission permanente du Conseil national de la montagne, présidents des commissions permanentes des Comités de massif et toute personne désignée comme telle par le Comité directeur ou le Président de l'ANEM. Les personnes qualifiées, qui ont une voix consultative, à la différence des membres des autres collèges, seront invitées à participer aux débats du Comité directeur sur tout ou partie de son ordre du jour.

- **La représentation territoriale est renforcée**

Le Comité directeur continuera de désigner les responsables départementaux de l'ANEM. Pour restaurer la visibilité des massifs, inscrite dans les statuts originels, les responsables départementaux désigneront un vice-président chargé d'animer la représentation locale de l'association à la maille de leur massif.

- **Les autres modifications**

Pour préciser ou étendre le fonctionnement de l'association, les statuts prévoient la possibilité de délivrer des formations, de convoquer une Assemblée générale en urgence dans un délai de 5 jours (contre 30 jours actuellement), la répartition des attributions entre le Bureau et le Président en cas de contentieux. Par voie de conséquence, diverses dispositions du règlement intérieur ont dû être modifiées.

Les statuts et le règlement intérieur modifiés entreront en vigueur dès l'année 2021. Toutefois, pour ne pas perturber le cycle de renouvellement des instances de l'ANEM :

- Les mandats des membres du Comité directeur désignés lors du congrès d'octobre 2020 iront jusqu'à leur terme ;

- Les nouvelles désignations auxquelles il doit être procédé le sont pour la durée du mandat restant à courir.

Voilà ce que nous proposons à l'Assemblée générale, qui demeure notre organe souverain, pour améliorer et clarifier notre fonctionnement.

2) – L'évolution de notre équipe administrative

La puissance reconnue à notre Association réside d'abord et avant tout dans la capacité des élus de la montagne à s'unir, à avoir un même regard sur le devenir de la montagne et à se mobiliser au-delà des sensibilités politiques. Mais cela ne pourrait se concrétiser sans le concours de notre équipe de collaborateurs dévoués et compétents.

Au sein de celle-ci, la période récente aura été marquée par le franchissement d'un cap avec le renouvellement des chargés de mission et de communication ces dernières années, puis le recrutement d'une gestionnaire comptable et d'une adjointe au délégué général. Cette dernière fonction spécialement créée au début de cette année pour épauler le délégué général confronté, dans les circonstances exceptionnelles que l'on sait, à un surcroit d'activité s'est avérée particulièrement opportune.

En effet, Pierre BRETEL, notre délégué général depuis 18 ans, a décidé de faire valoir ses droits à la retraite à la fin de l'année et de mettre un terme à son activité au service de l'Association au lendemain de notre 37e congrès.

Je souhaite, en notre nom à tous et, tout particulièrement au nom des 10 présidents et secrétaires généraux qui m'ont précédée, avec lesquels il a collaboré fidèlement, le remercier pour son engagement et le travail accompli, sans compter son énergie.

Je suis sereine pour la suite parce que sa succession sera naturellement assurée par Marie-Annick FOURNIER vers qui nous nous sommes naturellement tournés lorsque le délégué général a annoncé sa décision. Elle a fait la démonstration de toutes ses qualités depuis plus de 10 mois qu'elle est initiée par Pierre BRETEL sur les dossiers relatifs à la montagne. C'est en quelque sorte une évolution naturelle et sans à-coup.

Vie de l'Association

Pascale BOYER, secrétaire générale

Cher(e)s collègues,

Cette année encore notre vie quotidienne est restée marquée par les perturbations liées à la crise sanitaire qui impactent notre vie économique et sociale, mais aussi politique et institutionnelle. Néanmoins, notre Association est resté en ordre de marche en adaptant son fonctionnement pour assurer le service aux adhérents.

En tant que secrétaire générale, en charge du rapport relatif à notre vie associative, je souhaite rendre compte de notre action, sans entrer dans le détail fastidieux de toutes nos actions jour après jour. Je privilégierai donc la présentation des actions les plus significatives.

Je souhaite illustrer ainsi nos relations avec divers partenaires, acteurs publics et autres, de même pour notre organisation interne qui doit répondre de la meilleure façon aux attentes légitimes de nos adhérents et de nos autres partenaires.

Mon rapport sera structuré autour de deux chapitres qui traiteront :

- Des échanges et de la concertation que nous menons de façon constante,
- De l'adaptation continue de notre vie associative.

I. ECHANGES ET CONCERTATION

1) Les rencontres avec les pouvoirs publics

➢ Les membres de l'exécutif

Au cours de l'année écoulée, nous avons eu des échanges nourris avec divers membres de l'équipe gouvernementale à de nombreuses reprises : Jean CASTEX, Premier ministre, Jacqueline GOURAULT, Ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, Julien DENORMANDIE, Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation ou des membres de leur cabinet, Emmanuelle WARGON, Ministre déléguée auprès de la ministre de la Transition écologique, chargée du Logement, Nathalie ELIMAS, Secrétaire d'État auprès du ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, chargée de l'Éducation prioritaire, Cédric O, Secrétaire d'Etat chargé de la Transition numérique et des Communications électroniques, sans oublier les conseillers du Président de la République.

Sur cette liste, je dois faire une mention spéciale pour Joël GIRAUD, Secrétaire d'État auprès de la ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, chargé de la Ruralité, et Jean-Baptiste LEMOYNE, Secrétaire d'État auprès du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, chargé du Tourisme, des Français de l'étranger et de la Francophonie, avec qui la présidente, Jeanine DUBIE, le vice-président Jean-Pierre VIGIER, et moi avons une relation quasi permanente, pour la relance du tourisme (Jean-Baptiste LEMOYNE) ou la préparation du plan Avenir montagnes (Joël GIRAUD).

Parmi les réunions récurrentes avec les ministres ou leurs cabinets, je tiens à signaler les échanges sur :

- L'évolution de la crise sanitaire, sous l'égide du cabinet de Jacqueline GOURAULT, avec la participation des conseillers du ministre de la Santé, de l'Intérieur, de l'Education nationale… sur un rythme quasi hebdomadaire pour faire le point sur l'évolution de la crise sanitaire, la campagne de vaccination et les mesures mises en œuvre pour la gestion de la pandémie.

- En amont des discussions au Sénat sur le projet de loi 4 D, et du travail de réflexion mené auprès des parlementaires de montagne, l'ANEM a été entendue à deux reprises par Emmanuelle WARGON, Ministre déléguée auprès de la ministre de la Transition écologique, chargée du Logement, qui a présenté aux élus les conclusions du rapport de Thierry REPENTIN et les évolutions de la loi SRU.

- Le lancement du volontariat territorial en administration (VTA), auquel l'ANEM a participé lors de diverses réunions dont une en février, avec Joël GIRAUD. Ce dispositif vise à appuyer le déploiement de projets dans les territoires ruraux avec l'accueil de 800 jeunes diplômés dans les administrations territoriales.

- L'impact de la crise sur les finances et la fiscalité avec le même ministère et ceux de l'intérieur, de l'économie et des finances, à de nombreuses reprises.

- Le groupe de travail permanent sur les meublés de tourisme, installé par Emmanuelle WARGON, le 23 mars 2021, alimenté notamment par une étude menée par l'Association dont les résultats ont été publiés dans notre revue *Pour La Montagne.*

- **Le Parlement :**

- Assemblée nationale

Audition de l'ANEM par Jean-Pierre CUBERTAFON, député de la Dordogne, sur la différenciation des politiques publiques à destination des territoires ruraux pour identifier les thématiques prioritaires pour l'application de la future loi 4D.

En parallèle de ces échanges sur les dispositions SRU, l'ANEM a été entendue le 28 juin 2021 par le groupe de travail « Urbanisme et Logement » de la délégation aux collectivités territoriales et à la décentralisation de l'Assemblée nationale.

- Sénat

Le 13 avril, la présidente, Jeanine DUBIE a été auditionnée par la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable du Sénat sur *le projet de loi portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets*. À cette occasion, elle a indiqué des points de vigilance présentés dans son rapport.

Par ailleurs, le 5 mai, Sylvain MATHIEU, vice-président de la région Bourgogne-Franche-Comté, a porté la parole de l'ANEM sur le volet "Forêt et environnement" de ce projet de loi, devant la rapporteure Anne-Catherine LOSIER.

2) Les actions avec les professions agricoles

- **La mobilisation permanente pour l'agriculture de montagne**

L'Association s'est particulièrement mobilisée sur le front de l'agriculture de montagne avec à sa tête la présidente, la secrétaire générale et le vice-président.

Avec ce dernier, j'ai animé le groupe de travail au sein de l'ANEM consacré à l'agriculture et au pastoralisme. Parallèlement, nous nous sommes mobilisés sur la préparation de la future PAC, via l'élaboration du plan stratégique national qui en découle.

- <u>La préparation du nouveau cycle de la politique agricole commune</u>

Parce que la PAC 2023-2027 introduit une nouvelle gouvernance, permettant à chaque Etat membre, à travers un Programme stratégique national (PSN), de définir les priorités et les critères de financement dans le respect des objectifs stratégiques arrêtés par la Commission européenne, avec mes deux collègues nous nous sommes mobilisés pour défendre les intérêts de nos territoires.

Le budget de la PAC 2023-2027 est maintenu à un niveau équivalent à celui de l'actuelle PAC. Pour la France, le budget de la future PAC s'élève à 9,4 milliards d'euros par an, dont 8,7 milliards d'euros dépendent des orientations du PSN.

Si les objectifs stratégiques de la Commission reconnaissent l'agriculture de montagne à sa juste valeur, leur déclinaison au niveau national suscite les plus vives inquiétudes des agriculteurs et éleveurs de montagne, partagées par l'Association.

L'ANEM s'est mobilisée auprès de l'intermassif agricole pour défendre l'agriculture et l'élevage de montagne sur différents terrains dont une audition avec Julien DENORMANDIE, ministre

de l'Agriculture et de l'alimentation. Alors que les premières orientations ont fait craindre une baisse de l'indemnité de compensatoire de handicap naturel (ICHN), le ministre de l'Agriculture a annoncé son maintien lors des grands arbitrages, en mai dernier. Il n'empêche que l'ICHN ne compense pas la différence de revenus entre exploitants agricoles de montagne et de plaine ce qui rend d'autant plus inquiétante la refonte annoncée des aides couplées sur les bovins qui impactera fortement nos territoires.

L'agriculture de montagne est dominée par l'élevage. Les élevages se concentrent essentiellement sur le bovin viande, le bovin lait et les ovins. Dans la PAC actuelle, les aides couplées dédiées à l'élevage sont très largement majoritaires : 849 millions € par an consacrés à l'élevage sur un total d'aides couplées de 1010 millions €. Or le ministre a annoncé une hausse des aides couplées aux protéines végétales financées par une baisse équivalente des aides couplées bovines, soit une baisse annoncée de 17millions € par an.

Sans contester l'objectif de souveraineté en protéine végétale, la décision revient à faire supporter aux éleveurs de bovins, très présents en montagne, les conséquences financières de cette décision. La baisse des aides couplées bovines va donc directement impacter les éleveurs de montagne qui, au surplus, ne pourront pas bénéficier des aides couplées additionnelles qui sont fléchées sur les exploitations de plaine.

Par ailleurs, le PSN prévoit une réforme de la méthode de calcul des aides couplées aux bovins, supprimant notamment l'aide aux bovins laitiers en zone de montagne.

L'ANEM a rappelé au ministre que le risque d'une déprise rurale est réel, emportant des conséquences sur l'économie, l'aménagement du territoire, l'environnement, ainsi que sur la sécurité des personnes et des biens.

- <u>L'urgence de mesures pour sauver la filière du lait de montagne</u>

Le maintien de la production laitière en montagne est un enjeu essentiel pour l'aménagement durable des territoires de montagne avec un rôle essentiel pour l'équilibre et la préservation des paysages. Les espaces pastoraux préservent la biodiversité, maintiennent les prairies permanentes, luttent contre le risque d'érosion, d'avalanche ou d'incendie, préservent les eaux souterraines et de surface et participent à la conservation des paysages et des espaces touristiques.

Il n'empêche qu'en dépit d'avantages qualitatifs reconnus par les consommateurs, le lait de montagne apparait peu compétitif aux yeux des transformateurs, en raison de coûts de collecte élevés, bien supérieurs à la moyenne. En effet, à volume collecté équivalent, la consommation de carburant en montagne est le double de celle constatée en plaine, soit le respectivement 3 litres et 1,5 litres de gazole pour 1 000 litres de lait collectés. Ils expliquent l'essentiel du déficit de compétitivité : dans certaines zones à faible densité laitière, le surcoût peut atteindre 35 € pour 1 000 litres de lait collectés.

L'aide à la collecte est donc une demande de longue date des organisations agricoles et des élus de la montagne, mais sa création est incompatible avec le droit européen de la concurrence…à moins d'obtenir de la Commission européenne une validation ayant valeur de dérogation.

Dans cet esprit, l'article 61 de la loi montagne Acte II de 2016 prévoit, pour une période expérimentale de 3 ans, l'exonération de taxe intérieure sur la consommation de produits

énergétiques (TICPE) sous réserve de l'acceptation de la Commission européenne. Depuis 5 ans, la volonté du législateur est restée lettre morte et la filière est davantage affectée.

La filière lait de montagne s'est organisée pour réduire ses coûts et renforcer sa visibilité. Ses efforts sont toutefois insuffisants pour combler le déficit de compétitivité et d'attractivité et elle ne parvient plus à assurer un revenu décent aux producteurs de lait comme aux transformateurs. En 10 ans, le nombre de producteurs de lait a baissé entre 19% et 47% selon les départements. Les élevages laitiers se transforment progressivement en élevages allaitants alors que la production laitière génère davantage d'emplois que la filière viande.

Concentrée sur le Massif central, le Jura, les Vosges et les Alpes, la filière laitière est un contributeur majeur à l'emploi : elle génère 39 200 emplois directs et indirects (agriculteurs, salariés agricoles, salariés des entreprises de transport, de transformation, d'agrofourniture, de commercialisation…) et environ 25 000 emplois induits. Par ailleurs, un tiers de la production de lait en montagne est lié à des appellations d'origine laitière. Les AOP permettent de valoriser ces territoires et de maintenir des emplois non délocalisables. Le maintien d'une filière lait de montagne est donc la garantie d'un tissu économique local dynamique, favorisant le maintien et la création d'emplois, sans oublier les emplois de services induits par le maintien d'une population locale active.

Compte-tenu de la gravité de la situation, avec Jean-Pierre VIGIER, dans le cadre de notre mandat de député, nous avons mené une mission d'information sur la production laitière en zone de montagne pour la commission des affaires économiques.

Nous avons remis notre rapport, avec 13 propositions, en juillet 2021 à Julien DENORMANDIE, ministre de l'Agriculture et de l'alimentation, et présenté aux professionnels, avec le CNIEL, au sommet de l'élevage de Cournon d'Auvergne, le 5 octobre.

Nous comptons les soumettre à l'appréciation des congressistes le 21 octobre au Grand Bornand au cours de la table-ronde à laquelle le ministre de l'Agriculture participera en tant que grand témoin.

- **La participation aux instances de concertation**

- <u>La couverture numérique</u>

Le 4 février, avec Jeanine DUBIE, nous avons été auditionnées par la 1ère chambre de la Cour des comptes sur le déploiement de la 4G et le « New Deal mobile ».

Le 27 avril, avec mes deux collègues, nous avons eu un échange avec la nouvelle présidente de l'ARCEP, Laure de La RAUDIERE, afin d'évoquer les spécificités des territoires de montagne.

La présidente a eu un échange avec le directeur de cabinet de Cédric O, secrétaire d'État chargé de la Transition numérique et des Communications électroniques, sur l'IFER mobile, qui a été suivi de réunions avec les services du ministère des Finances sur la réforme de celui-ci.

Chaque trimestre l'ANEM participe au comité de concertation France mobile afin de faire un point sur les déploiements dans le cadre du New Deal.

L'ANEM participe également au comité de transparence sur la 5G mis en place cette année afin de suivre son déploiement.

- Le groupe national loup (GNL)

L'ANEM participe aux réunions du GNL, dont je suis membre en tant que députée, qui fait un point chaque trimestre sur les attaques, les indemnisations, les moyens de protection…

NB : l'Association a également été auditionnée par Emilie BONNIVARD, députée de la Savoie, membre de la commission des finances, rapporteure d'une mission d'information sur « les conséquences financières et budgétaires de la présence des grands prédateurs sur le territoire national ».

- Le Conseil National de la Montagne

La commission permanente du CNM s'est réunie le 12 mars pour procéder à l'élection de sa présidente. Annie GENEVARD, députée du DOUBS et ancienne présidente de l'ANEM a été élue. Elle s'est réunie à nouveau le 29 avril et 8 octobre.

La présidente Jeanine DUBIE a participé à toutes ces réunions en tant que membre de la commission permanente.

- Assises de l'ingénierie de l'ANCT

Le programme *Avenir Montagnes* va permettre d'accompagner une soixantaine de territoires à vocation touristique vers une offre de tourisme diversifiée, c'est pourquoi l'ANEM a tenu à participer le 28 juin 2021 à l'ouverture des premières Assises de l'ingénierie.

- Etats généraux de la transition du tourisme en montagne

L'ANEM a participé aux diverses réunions des états généraux du tourisme en montagne qui se sont tenues, en parallèle de la présidence française de la SUERA, et elle a souscrit à la déclaration commune de ceux-ci.

➢ **La participation aux colloques et manifestations diverses**

- Borders Forum : la situation particulière des espaces de montagne transfrontaliers

Par la voix de son ancienne présidente, Annie GENEVARD, Députée du Doubs, et présidente de la commission permanente du CNM, l'Association a participé à la rencontre Borders Forum sur les espaces de montagne transfrontaliers pour plaider l'amélioration du fonctionnement des projets transfrontaliers, notamment en matière de gouvernance.

- Salon Alpes Home : pour une rénovation durable de l'immobilier de loisirs

Marie-Noëlle BATTISTEL, ancienne présidente de l'ANEM et députée de l'Isère, représentait l'Association au salon Alpes Home en juillet 2021. Elle a évoqué les travaux du groupe de travail de l'Association dédié au tourisme sur la réhabilitation de l'immobilier de loisirs.

II. L'ADAPTATION CONTINUE DE L'ASSOCIATION

Les conditions sanitaires nous ont imposé de privilégier la sécurité de nos collaborateurs. Ainsi, la plus grande partie de l'année, c'est le télétravail qui a prévalu. Malgré toutes les bonnes volontés, des dysfonctionnements peuvent apparaitre au fil d'une année et la

productivité peut être affectée. Quoiqu'il en soit, qu'il s'agisse de l'équipe administrative ou des élus qui la pilotent, sur l'essentiel, comme l'attestent les pages précédentes, l'Association a bien rempli sa mission et il faut s'en féliciter.

- **Préserver la relation avec les adhérents**

Pour assurer une relation avec nos adhérents et nos divers interlocuteurs dans de bonnes conditions nous avons dû nous en donner les moyens. Notamment, nous avons investi dans un équipement permettant, depuis le siège de l'ANEM, la tenue de réunions en visio-conférence. Ainsi, cette année, après un premier Comité directeur en janvier depuis le siège d'Orange, que nous remercions à nouveau, nous avons ainsi pu tenir les deux autres qui ont suivi depuis le siège de l'Association dans les meilleures conditions avec un nombre de participants supérieur aux réunions à Paris...

Nous allons tenter une grande première lors du 37e congrès en diffusant en streaming, via Internet, l'ensemble des débats qui auront lieu en présentiel au Grand-Bornand, mêlant ainsi participation présentielle et à distance.

Le prochain cap en la matière, si la situation sanitaire continue de l'imposer, serait la tenue de réunions départementales et des sessions de formations d'élus, sous une forme mixte ou intégralement à distance.

A la suite des élections régionales et départementales, nous avons écrit à chaque président pour le sensibiliser sur l'importance de l'adhésion à la maison commune des élus de la montagne, à savoir l'ANEM, et leur retour a été très encourageant.

- **Conforter la formation des élus**

Indéniablement cette année aura été marquée par le succès de l'offre de formation de l'Association aux élus de la montagne. La montée en gamme a été relativement résistible les premières années, car tout était à construire. Ainsi, l'an dernier si les premiers résultats étaient là, en 2020 le succès a été éclatant avec près d'une centaine d'élus formés. L'offre très spécifique (urbanisme, intercommunalité, communication de crise, mobilités…) explique notre réussite.

Je note au demeurant, comme notre trésorier, que les recettes générées en 2019 et en 2020 (plus de 100 000 euros, dans ce dernier cas) ont permis d'assurer un résultat positif à l'exercice. Pour cette raison notamment, je tiens à remercier et à féliciter la responsable de la formation Catherine ETCHEBARNE, à qui Pierre BRETEL, notre délégué général, a confié la direction du développement de la formation. C'est un véritable défi quand on sait que les règles du jeu ont été substantiellement modifiées par une ordonnance en début d'année.

- **Rendre accessibles nos publications**

Pour la Montagne (PLM) assure une information substantielle et de façon régulière chaque mois et la lettre électronique assure un complément tous les 15 jours pour nos adhérents et bien au-delà. Pour recueillir des recettes limitant les coûts, nous avons passé contrat avec une régie publicitaire afin qu'elle nous apporte de nouveaux annonceurs.

Quant à notre site web, il affiche dorénavant une rubrique actualités accessible dès l'accueil, accompagnée d'une lettre électronique optimisée. Il est relié à l'ensemble des réseaux sociaux. Le visiteur peut désormais accéder facilement à la galerie photo de l'association, au fil twitter, à la chaine vidéo de l'ANEM, etc. Il propose un espace presse regroupant l'ensemble des communiqués de presse publiés par l'association.

- **Accroitre les partenariats**

Malgré les circonstances globalement difficiles pour tous, l'année écoulée a été une période plutôt favorable pour organiser des rencontres, signer des conventions et rechercher de nouveaux partenaires. Ainsi deux nouvelles conventions ont été signées avec de nouveaux partenaires : Citéo et Sport Espace Innovation.

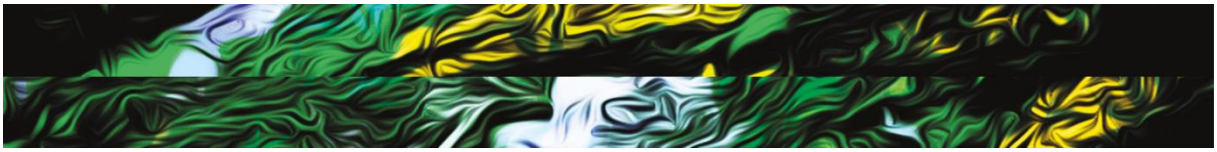

ANEM
ASSOCIATION NATIONALE
DES ÉLUS DE LA MONTAGNE